

Conseil scientifique

Formation plénière

Mardi 24 janvier 2017, 9 h - 10 h 30

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Manlio Cinalli, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Elodie Druez, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Maxime Forest, Martial Foucault, Pierre François, Matthieu Fulla, Clémentine Gaide, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Marc Lazar, Laurent Lesnard, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Marco Oberti, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Francesco Saraceno, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Pierre-Yves Cadalen, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Olivier Godechot, Bruno Latour, Xavier Ragot.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué

Imola Strehö, secrétaire générale de l'École doctorale

1/ Présentation du rapport d'activité de l'École doctorale

Jean-Marie Donegani précise en introduction que le rapport d'activité transmis aux membres du Conseil scientifique concerne la période du 31 août 2015 au 30 juillet 2016. Il recense les doctorants inscrits, leur directeur de thèse et leur sujet de thèse. La liste nominative des bourses doctorales FNSP attribuées au-delà de la troisième année est présente dans les documents annexes.

Les effectifs en 2015-2016 sont de 361 doctorants, soit 200 doctorants de moins que dans les années 1990 ou 2000. La répartition par discipline se maintient depuis plusieurs années : la science politique compte plus d'inscrits que les autres disciplines. Les trois programmes en science politique (relations internationales, théorie politique et

sociologie politique comparée) sont relativement indépendants les uns des autres mais la question du tronc commun est à l'étude.

Concernant la nationalité, la majorité des inscrits en première année de doctorat est de nationalité française, pour seulement 17 étudiants internationaux. Parmi les 61 nouveaux doctorants, la moitié vient d'un autre établissement que Sciences Po. C'est parmi ceux qui viennent d'un autre établissement qu'on compte plus d'étudiants étrangers. Parmi les 34 étudiants issus des masters de Sciences Po, un certain nombre vient de masters qui ne sont pas des masters de recherche de l'École doctorale, comme ceux de l'École d'affaires publiques, de l'École de la communication et de PSIA.

Depuis trois ans, tous les doctorants inscrits à l'École doctorale sont financés. Les principales sources de financement sont les bourses de la FNSP (17 par an) et du Ministère de l'enseignement supérieur (16 par an) ; l'École doctorale assure en outre une veille sur tous les financements extérieurs. Concernant les inscriptions au-delà de la troisième année (accordées dans le cadre des comités de suivi de thèse), la répartition par discipline est la suivante : 16 en droit, 26 en histoire, 56 en science politique, 12 en sciences économiques et 20 en sociologie. Dans toutes ces disciplines, plus de la moitié des doctorants ont dépassé la 3^e année de thèse.

Il existe 6 doubles diplômes de doctorat à Sciences Po, mis en place avec la société Max Planck, Northwestern et Columbia. Certaines cotutelles prennent de l'importance depuis quelques années, ce qui devrait inciter à mettre en place des doubles diplômes de manière à éviter de négocier un accord pour chaque doctorant. En outre, il serait pertinent de réfléchir au développement de nouvelles relations entre Sciences Po et d'autres continents.

S'agissant des soutenances, plus de la moitié d'entre elles concernent des thèses ayant duré 5 ans. Si deux thèses ont été soutenues en 8^{ème} et 9^{ème} année, dorénavant tous les doctorants inscrits depuis plus de 7 ans ont achevé et soutenu leur thèse. La répartition des soutenances par discipline correspond au recrutement et au nombre de personnes habilitées à diriger des recherches dans chaque discipline. De ce point de vue, aucune discipline ne soutient moins qu'une autre. Le pourcentage des étudiants en 4^e, 5^e ou 6^e année est relativement équivalent selon les disciplines, sauf en droit qui est la discipline la plus récente et qui ne compte pas de doctorants au-delà de la 6^e année.

Les enseignements de l'École doctorale sont répartis entre l'École doctorale, et les centres de recherche. Au cours de l'année 2015-2016, ont été développés des séminaires transversaux ouverts à tous les doctorants quelle que soit leur discipline d'inscription en thèse. Depuis deux ans se développent également des formations doctorales professionnalisantes (prise de parole en public, recherche documentaire, méthodes statistiques). Au cours de l'année 2015-2016, l'École doctorale a anticipé la mise en place de dispositions prescrites par l'arrêté d'août 2016. Concernant les comités de suivi, si l'arrêté prévoit qu'il se réunisse à partir de la troisième année, le conseil de l'École doctorale a proposé qu'il se réunisse dès la première année : ainsi, à partir de 2017, tous les doctorants inscrits à Sciences Po devront se présenter devant leur comité de suivi à la fin de chaque année universitaire. D'autre part, l'École doctorale a supprimé les mentions pour toutes les thèses soutenues à Sciences Po. Enfin, l'École doctorale a limité le nombre de doctorants par directeur de thèse : ce nombre est fixé à 7 doctorants.

Marc Lazar remercie Jean-Marie Donegani pour sa présentation et ouvre le débat.

Maxime Forest estime qu'il serait pertinent de présenter des données sexuées, notamment sur l'accès à la mobilité internationale, la répartition des doctorants et doctorantes par discipline et l'insertion professionnelle des doctorantes, voire les problématiques qu'elles peuvent rencontrer en ce sens.

Jean-Marie Donegani précise qu'il n'a pas évoqué les débouchés professionnels des doctorants, car ce sujet fait l'objet d'un rapport annuel. S'agissant de la répartition générale des docteurs issus de Sciences Po, 100 % trouvent un emploi dans l'année qui suit leur doctorat : 65 % dans l'enseignement ou la recherche, les autres dans les secteurs du conseil ou les administrations publiques, à l'étranger ou en France.

Imola Strehöpp apporte quelques éléments en réponse à la question de Maxime Forest : en 2015, 26 femmes et 30 hommes ont soutenu leur thèse. En 2014, ils étaient respectivement 32 et 29. Cette répartition quasiment équivalente s'observe aussi pour les nouveaux entrants. Une mise à jour du rapport incluant ces précisions sera communiquée aux membres du Conseil scientifique.

2/ Avis sur les modalités d'élection et de nomination des membres du conseil de l'École doctorale

Jean-Marie Donegani rappelle la discussion lors du dernier Conseil scientifique concernant la représentation des principaux représentants des centres de recherche au sein du conseil de l'École doctorale. Ce conseil disposant d'un nombre limité de places, défini par l'arrêté d'août 2016, il n'est pas possible que tous les centres de sociologie et de science politique prennent part au vote à chaque séance. La proposition consiste à organiser les votes de manière à ce qu'à chaque séance du conseil de l'École doctorale un représentant d'un centre de science politique et un représentant d'un centre de sociologie s'abstiennent de voter. Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité les modalités d'élection et de nomination des membres du conseil de l'École doctorale.

3/Présentation par Pierre François de son projet pour l'École doctorale, suivi d'un avis sur la nomination de Pierre François à la direction de l'École doctorale

Pierre François souligne que sa mission à la tête de l'École doctorale sera double : d'une part, organiser la réponse à l'appel d'offres du Secrétariat général à l'investissement (SGI) dans le cadre du PIA3 qui vise à promouvoir la mise en place d'écoles universitaires de recherche (EUR) ; d'autre part, réfléchir à la manière de prolonger ce qui a été entrepris depuis une vingtaine d'années au sein de l'École doctorale et imaginer les impulsions à donner pour les 5 années à venir. Les réflexions sur le PIA3 et la stratégie de l'École doctorale doivent se combiner, car les enjeux de ces agendas se recoupent au moins partiellement, sinon complètement.

S'agissant du PIA3, l'enjeu est symbolique, puisqu'il opérera une distinction d'excellence entre les établissements, et financier : ce financement est important pour Sciences Po,

notamment parce qu'il est stable. Le SGI propose de financer les écoles universitaires de recherche sur 10 ans et prévoit de débloquer 300 M€ pour financer 100 EUR, soit 3 M€ par école et 300 k€ par an. Ramené à l'échelle de chaque discipline à Sciences Po, cela représenterait 60 k€ par an. C'est une somme permettant de nombreux projets, mais sans faire changer l'école de dimension. Toutefois, l'École doctorale ne doit pas attendre les résultats du PIA3 pour se mettre en mouvement : la réflexion à mener et les impulsions à donner ne dépendent pas de l'obtention du PIA3. Ainsi, même si l'École doctorale n'obtient pas le PIA3, elle ne devra pas rester immobile.

Face au PIA3, les enjeux spécifiques pour Sciences Po sont doubles : d'une part, l'intégration : d'autre part, l'internationalisation. Selon les termes du PIA3, l'intégration concerne les niveaux master et les niveaux doctoraux, ainsi que les parcours doctoraux et les laboratoires qui sont censés accueillir les doctorants. Si l'École doctorale de Sciences Po peut se prévaloir d'avoir d'ores et déjà travaillé sur l'intégration, des problématiques spécifiques à Sciences Po demeurent, comme l'articulation entre le Collège universitaire et l'École doctorale. Un autre enjeu important est l'articulation entre la formation doctorale et les autres écoles dites professionnelles : il faut réussir à organiser simplement et efficacement une circulation qui existe déjà, mais qui n'est pas suffisamment fluide et formalisée. La troisième dimension de l'intégration n'est pas spécifique à Sciences Po, mais peut constituer un atout pour l'institution, à savoir l'intégration interdisciplinaire. Au sein de Sciences Po, l'écart disciplinaire n'est pas très important, les disciplines étant fortement connexes et pouvant facilement travailler ensemble. Elles sont suffisamment différentes pour apprendre les unes des autres, mais également suffisamment proches pour ne pas nécessiter la reprise d'un cursus universitaire complet. Il s'agit de dynamiser des dispositifs existants, mais également de mettre en place des outils simples de dialogues interdisciplinaires, au niveau de la formation en master et de la formation doctorale.

L'internationalisation est une notion relativement large et les termes du PIA3 sur le sujet sont plutôt confus. L'internationalisation peut désigner une réalité démographique (dans quels pays l'ED recrute-t-elle ses futurs doctorants ? Dans quels pays place-t-elle ses docteurs ?) Elle peut désigner une dimension pédagogique, à savoir la nature, la langue et le contenu des enseignements, notamment les enseignements de méthode. L'internationalisation a aussi une dimension scientifique, à savoir le type de recherches que l'École doctorale veut produire pour être présente sur le champ international. Il faut distinguer deux stratégies : d'une part, une stratégie *mainstream* qui consiste à se placer dans des paradigmes validés par la communauté scientifique internationale ; d'autre part, une stratégie *french touch* qui consiste à faire exister une voix dissonante dans la production scientifique internationale en faisant valoir des spécificités et des idiosyncrasies institutionnelles ou nationales. La dernière dimension de l'internationalisation est institutionnelle : il s'agit de renforcer, de poursuivre et de multiplier les partenariats internationaux de l'École doctorale. Certains sont fortement coagulés, comme les doubles diplômes. D'autres le sont moins, comme les *summer schools* et les *workshops* qui permettent aux doctorants de se confronter à la recherche internationale de très haut niveau. Il existe enfin les cotutelles qui sont inégalement développées selon les disciplines.

Il faudra réfléchir à l'échelle à laquelle sera conçue la politique internationale, à savoir si elle doit être mise en œuvre à une échelle disciplinaire ou au niveau de l'École doctorale dans son ensemble. Une autre question porte sur les pays avec lesquels l'École doctorale est en contact : la première logique est le lien entre la France et les États-Unis puisque

deux tiers des doubles diplômes concernent des partenariats étatsuniens. Deux autres espaces, au moins, méritent l'attention de l'École doctorale : d'une part, l'Europe où les partenariats existants ont largement fait leurs preuves ; d'autre part, les pays émergents, notamment en Amérique latine. Enfin, en termes d'internationalisation, il ne faut pas imaginer un système qui se détournerait de l'espace académique français qui offre des ressources considérables pour l'École doctorale de Sciences Po. L'hexagone est un espace de recrutement pour les doctorants qui pourrait être investi plus agressivement. C'est également un espace de classement et de dialogue intellectuel. À noter que l'inscription internationale de l'École doctorale est un atout pour attirer les meilleurs étudiants français, issus du Collège universitaire de Sciences Po ou d'autres institutions très sélectives.

Pierre François souligne que les points qu'il a évoqués sont complexes et nécessiteront des décisions relativement rapides. Il a toutefois deux points d'ancrage assez solide : il ne faut pas modifier ce qui fonctionne, à savoir les disciplines et les laboratoires qui sont les deux piliers qui fondent la politique pédagogique et la politique scientifique de Sciences Po. Il semble pertinent de raisonner au niveau des disciplines et des laboratoires, les marchés du travail et les espaces de production scientifiques étant largement disciplinaires. En termes de méthode, Pierre François veut organiser une discussion avant de procéder à des arbitrages et à des choix. Pour être efficace, cet échange doit se tenir dans un double espace. Le premier est très large et rassemble les parties prenantes de l'École doctorale, les directeurs d'unités et de département, les DED et les responsables d'écoles et des équipes administratives concernées (direction de la scolarité, direction scientifique et direction des affaires internationales). Pierre François annonce des échanges rapides et informels dont l'objectif est de collecter de l'information sur les différentes pratiques, mais aussi de communiquer de l'information sur l'avenir de l'École doctorale. Le deuxième espace sera plus restreint, sous la forme d'un groupe de travail supervisé par Pierre François et Imola Strehö, qui réunira un représentant par discipline, avec des personnes ayant la mémoire de ce qui s'est fait à l'École doctorale, mais aussi des nouveaux venus avec une forte expérience de la formation doctorale dans d'autres institutions, notamment internationales. Ce groupe de travail réfléchira, en lien avec des personnes extérieures, sur des sujets comme l'enseignement des méthodes, la formation au numérique ou encore le dialogue interdisciplinaire. Pierre François conclut en indiquant qu'il est à la disposition de tous pour faire le point sur l'avancée des travaux.

Marc Lazar le remercie pour sa présentation et ouvre le débat.

Sophie Dubuisson-Quellier rappelle que les marchés du travail des docteurs ont considérablement évolué au cours des dernières années. Certes, il y a les marchés académiques, mais ils fonctionnent différemment selon les disciplines et notamment du point de vue de l'internationalisation. Mais la présentation précédente a indiqué que 35 % des docteurs de Sciences Po ne vont pas sur le marché académique : ce n'est pas un choix par défaut et les règles d'accès sont différentes selon les autres marchés. Il est nécessaire de mener un travail au niveau institutionnel pour valoriser les docteurs de Sciences Po. Le CSO a déjà ouvert une réflexion sur les compétences de ses docteurs et sur la manière dont ils peuvent trouver des débouchés sur les marchés privés, publics et des organisations internationales. Il serait dommage que l'accès au marché du travail ne soit pas un enjeu de l'École doctorale. Sciences Po a de nombreux moyens pour valoriser ses docteurs, qu'il s'agisse de ses réseaux ou de méthodes.

Maxime Forest souligne qu'il y a peu de postdoctorants à Sciences Po au regard des pratiques dans des institutions homologues internationales. Il serait pertinent d'engager une réflexion sur le lien entre la recherche postdoctorale et l'École doctorale, cette dernière pouvant être un espace de valorisation de ces recherches, notamment dans le cadre de l'émergence d'objets nouveaux transdisciplinaires. Par ailleurs, les méthodologies de la recherche sont impactées par le numérique et le big data : Sciences Po a pris des initiatives en ce sens, comme l'incubateur de politiques publiques lancé le 16 janvier ou le partenariat avec Make.org. Les usages du data offrent de nouvelles perspectives aux docteurs en termes de débouchés, hors du périmètre académique habituel : Maxime Forest demande comment sont envisagés ces impacts en termes méthodologiques et d'attractivité de la recherche doctorale.

Charlotte Halpern indique qu'elle a beaucoup présenté les masters de l'École urbaine en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est. Elle a constaté que les pays émergents mettent à disposition de nombreux financements internationaux pour la recherche doctorale sur des temps courts, soit avec des *summer schools*, soit avec des sujets très ciblés ou des méthodes particulières, soit sur des échanges d'un semestre. Il y a moins de financements pour les doctorats complets, lesquels font l'objet de demandes de mise en place de doubles diplômes qui ne sont pas intéressants pour Sciences Po compte tenu du décalage de niveau. Cela a des conséquences sur la façon d'organiser la scolarité et les enseignements à l'École doctorale que d'avoir des étudiants pendant un semestre. Par ailleurs, Charlotte Halpern indique avoir été surprise par la façon dont le doctorat en France est promu à l'international : ce n'est pas tant l'excellence de la formation qui est mise en avant que le faible coût du doctorat. Il ne s'agit certes pas d'augmenter les frais de scolarité de l'École doctorale, ni de les aligner sur ceux des masters et du Bachelor, mais d'engager un travail de promotion sur la formation d'excellence dispensée par l'École doctorale, tant par le niveau des enseignements que par les débouchés sur le marché professionnel. Ce travail doit être mené avec la DAIE et Campus France.

Pierre François convient de l'importance des marchés non académiques. En ce sens, il faut s'appuyer sur les ressources qui existent à Sciences Po. S'agissant de la recherche postdoctorale, cet enjeu concerne l'École doctorale, mais dans une articulation étroite avec les laboratoires. La recherche postdoctorale repose sur des financements qui sont dégagés dans des recherches portées par les laboratoires. Il faut créer une articulation entre la politique scientifique des laboratoires et le recrutement des postdoctorants. L'École doctorale peut jouer un rôle important ce sens, une des destinations possibles des financements du PIA3 étant la mise en place de postdoctorats. Par ailleurs, il est possible d'imaginer un système de classement des doctorants de Sciences Po sur le marché du postdoctorat qui se développe de plus en plus. S'agissant du big data, Sciences Po dispose d'atouts considérables grâce au médialab : il semble nécessaire de réfléchir à des dispositifs pédagogiques permettant à tous les étudiants en master de se confronter au sujet du big data. S'agissant des financements et des relations à mettre en place avec des pays émergents, il faut essayer de développer de manière plus systématique des dispositifs intermédiaires – les doubles diplômes étant très lourds et onéreux –, comme les *summer schools* et les formations ponctuelles qui font connaître la formation doctorale de Sciences Po à l'international. L'expérience prouve qu'il est possible d'acquérir une véritable visibilité en quelques années, au moins à l'échelle continentale. En outre, ces dispositifs sont très formateurs pour les étudiants de Sciences Po qui sont engagés dans des processus de socialisation et dans des logiques d'émulation très puissantes. S'agissant de l'attractivité, l'École doctorale doit profiter du

fait qu'elle est moins chère que d'autres institutions, d'autant plus qu'il est souvent reproché à Sciences Po d'être une école chère pour la formation en master. À noter que les taux de placement à la sortie d'un master de l'École des hautes études sont inférieurs à ceux d'un master de Sciences Po. En termes d'attractivité, il est possible de changer la situation en quelques années en proposant de nouvelles choses, comme les *summer schools*. D'autres mesures seront plus longues à mettre en place : l'attractivité d'une école doctorale repose avant tout sur l'attractivité de sa communauté académique. Plus cette dernière sera visible à l'international, plus elle attirera d'étudiants internationaux. Enfin, accueillir des étudiants pendant un semestre pose la question de l'offre de cours et de l'accueil logistique, avec la problématique du manque de place.

Manlio Cinalli indique que l'internationalisation ne doit pas seulement être humaine avec l'accueil d'étudiants, mais doit également porter sur les procédures et les méthodes. Les futurs docteurs de l'École doctorale doivent être confrontés à l'international via les *summer schools*, les projets européens et autres processus d'internationalisation de la recherche. Les docteurs qui travaillent sur leur thèse pendant trois ou quatre ans de manière isolée sont désavantagés par rapport à des docteurs qui se sont mêlés à des processus internationaux et se sont socialisés dans des équipes très larges.

Élodie Druez s'étonne que les groupes de travail n'associent pas directement les doctorants au processus de réflexion sur l'École doctorale.

Jean-Marc Robin souligne l'effort de Sciences Po en direction des étudiants au niveau du coût des études doctorales. Toutefois, en France, on considère généralement que la formation doctorale commence avec la thèse : à l'étranger, elle commence plutôt avec le début du master ou la deuxième année du master. Il faut rappeler qu'il existe des difficultés pour recruter des étudiants au niveau master en France.

Marc Lazar rappelle que l'inscription en master repose sur le système progressif et dégressif des frais de scolarité en fonction des revenus des familles.

En réponse à la question sur l'association des doctorants aux groupes de travail, Pierre François indique que le premier mail qu'il a envoyé en sa qualité de futur directeur de l'École doctorale était adressé aux doctorants. Il rappelle que la place des doctorants dans ce travail de consultation est équivalente à celle des directeurs de départements et d'unités. Par ailleurs, il a été déçu de ne rencontrer que deux doctorants en sociologie quand il a proposé de recevoir les personnes siégeant dans les instances de l'École doctorale. Il a décidé de ne pas intégrer les doctorants dans le groupe de travail restreint, car il considère que les problématiques sont très différentes selon les disciplines. S'il fallait un représentant de chaque discipline, le groupe serait moins efficace. Toutefois, Pierre François assure qu'il reste disponible et ouvert à toute discussion. Par ailleurs, s'agissant du coût de la formation, il faut rappeler que le diplôme de master de Sciences Po a un prix et que les capacités de placement des doctorants en fin de master sont très supérieures à ce qui existe dans les autres établissements français.

Marc Lazar se réjouit de cette discussion approfondie sur le projet du nouveau directeur de l'École doctorale. Il fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents la nomination de Pierre François à la direction de l'École doctorale.

Marc Lazar indique que cet avis est transmis au directeur de Sciences Po qui rendra prochainement sa décision. Si la nomination de Pierre François est confirmée, elle sera effective à compter du 1^{er} septembre.

4/ Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.